



Ville d'Ostwald
Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES PIETONS ET CYCLISTES LORS DU PASSAGE
DU MARATHON SUR LA COMMUNE D'OSTWALD
N° 100919AR211

Le Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU le C.G.C.T.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation des piétons et cyclistes pour des raisons de sécurité, sur la piste cyclable quai Heydt, lors du passage du MARATHON.

ARRETE :

Article 1er : Par suite de l'organisation du MARATHON DES ROSES le Dimanche 29 septembre 2019, la circulation des piétons et cyclistes quai Heydt sera modifié comme suit :

Article 2 : La piste cyclable quai Heydt, sera barrée à la circulation des piétons et des cyclistes le dimanche 29 septembre 2019 de 12H00 à 18H00, pour permettre le passage du MARATHON.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur le parcours, parking du quai Heydt (en face du centre sportif), parking de la piscine quai Heydt, ainsi que sur le parking du parcours de santé rue de la Nachtweid.

Le Square quai Heydt, sera fermé au public de 12H00 à 18H00.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société organisatrice, dix jours avant la manifestation.

Article 5 : La société organisatrice de la manifestation est responsable des accidents qui pourraient survenir aux tiers, du fait de l'organisation de cette manifestation.

Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur avec notamment **la mise en fourrière des véhicules gênants.**

Article 7 : Monsieur le Brigadier-Chef, Commandant le Poste de Police Nationale et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. le Directeur Dép. De la Sécurité Publique de Strasbourg ;
- M. le Brigadier-Chef, Commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. ORVAIN, 3 avenue Molière 67200 Strasbourg ;
- SDIS ;
- M.et Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

- Pour ampliation.

Fait à OSTWALD, le 10 septembre 2019.

**Le Maire,
Jean-Marie BEUTEL**



**Le Maire,
signé
Jean-Marie BEUTEL**